

Villabé, le 17/12/2015

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 12 2015**

L'an deux mille quinze, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Duboz, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABE.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT,
Monsieur Philippe AUDOUAL, Madame Delphine BONIFAS (Procuration à M. Frédéric FAURE, arrivée 20h03, Départ 21h52), Monsieur Patrice DUBOZ, Monsieur Vincent DUGAUGUEZ, Monsieur Jérémie DURAND, Monsieur Frédéric FAURE, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Anissa HADI-LEROY, Monsieur Patrick HASSAÏM, Monsieur Patrick LEROY, Madame Nadia LIYAOU, Madame Irène MAGGINI, Monsieur Denis MAUREL, Monsieur Robert NIETO, Madame Monique ROULY, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Isabelle WIRTH.

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame Corinne BOUSSARIE donne procuration à Monsieur Patrick HASSAÏM,
Madame Caroline CORTESI donne procuration à Madame Marie GUEANT-SIDORKO,
Monsieur Gilles CUMUNEL donne procuration à Monsieur Antonio SEBASTIAN,
Madame Marguerite DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Vincent DUGAUGUEZ,
Monsieur François DOUET donne procuration à M. Jérémie DURAND,
Monsieur Pascal LAMBLE donne procuration à Monsieur Philippe AUDOUAL,
Monsieur Franck PIED donne procuration à Madame Nadia LIYAOU,
Madame Cécile ROSSIGNOL donne procuration à Madame Irène MAGGINI,
Madame Nicole WAGHEMAEKER donne procuration à Madame Monique ROULY.

ABSENT A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : Madame Magalie NIETO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Robert NIETO est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 19h35.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

- 1. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :**

Liste des décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 06 novembre 2015 :

Décision INFOR 49/2015 en date du 26/10/2015 :

Il est passé avec la société Berger Levrault, sise 231 rue Pierre et Marie Curie, CS 57605 à Labège (31676), un contrat de maintenance pour le logiciel « e-gestion des tables et actes d'Etat Civil ». Le contrat est conclu sur la base de 455,23 € HT soit 546,28 € TTC par an.

Décision CULT n° 50/2015 en date du 02/11/2015 :

Il est passé avec le Théâtre du Menteur, sis c/o M. Christophe Richard - 15 rue Saint Sauveur – 91160 BALLAINVILLIERS, un contrat de cession pour les représentations du spectacle le Grand Vacarme, les jeudis 5, vendredi 6, et samedi 7 novembre 2015 à l'espace Culturel La Villa. Le contrat, établi à la date du 28 octobre 2015, est conclu sur la base de 3800 € HT, soit 4009 € TTC.

Décision NAP n° 51/2015 en date du 03/11/2015 :

Il est passé avec l'association Compagnie 6TD, 22 Boulevard de Strasbourg – 93600 Aulnay-Sous-Bois, représentée par CONSILLE Olivier, Président, une convention de partenariat concernant une intervention périscolaire pour l'année scolaire 2015-2016. Le cout annuel de cette intervention est de 720.00 € TTC.

Décision JEU n° 52/2015 en date du 05/11/2015 :

Il est passé avec l'association de danse hip-hop JAD', représentée par son président Monsieur Nicolas GUENINCHAULT, sise, Apt A208 Résidence Pyramides – 2 rue du Bois de Bray – 77127 LIEUSAINT, une convention pour encadrer des activités de danse hip-hop auprès d'un groupe de jeunes de « l'Espace Jeunes » de Villabé pour la période du 05 octobre 2015 jusqu'au 27 juin 2016, pour un prévisionnel de 32 séances d'1.5 heures (hors vacances scolaires) au coût de 45€ par heure, soit un montant maximum de 2160.00 €.

Décision JEU n° 53/2015 en date du 05/11/2015 :

Il est passé avec l'association Evad&Vous, sis 52 Faubourg des 3 maisons 54000 NANCY, représentée par Monsieur F. FEHLEN, une convention de prestation de service, concernant un groupe de 45 jeunes et 6 accompagnateurs pour la période du 27/02/2016 au 04/03/2016.

La prestation comprend :

- Le transport aller et retour entre Villabé/La Toussuire-Le Dahu,
- L'hébergement et la pension complète pour 6 jours du 27/02/2016 avant le dîner jusqu'au 04/03/2016 après le dîner.
- 6 jours de ski alpin, forfaits, matériel de ski et casques compris,
- 3 moniteurs ESF quatre heures par jour pendant trois jours
- 2 moniteurs ESF deux heures par jour pendant deux jours

Le service financier de la commune règlera par mandat administratif un acompte de 10 944.00 € le 15/12/2015 et le solde de 16 416.00 € le 15/03/2016. Le tarif de cette prestation est de 608.00 € par personne et 6 gratuités, soit un total de 27 360.00 €.

Décision MP 54/2015 en date du 05/11/2015 :

De passer avec l'entreprise ECB, 26-28 rue Jean Coquelin 95110 Sannois, un avenant pour le marché de travaux pour la transformation de l'ancienne gare en maison des associations, pour un montant de 4.236,00 € TTC (soit une augmentation de 1.25% par rapport au montant initial du marché).

Décision MP 55/2015 en date du 09/11/2015 :

De retenir les entreprises GRAND GARAGE FERAY – 46 avenue du 08 mai 1945, 91100 Corbeil-Essonnes et DIAC LOCATION – 14 avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy le Grand Cedex, pour la marché de service pour la location et la maintenance d'un véhicule électrique, pour un montant de 19 33,79 € TTC (bonus écologique de 6300€ TTC déduit) pour une durée de 48 mois.

Décision MP 56/2015 en date du 16/11/2015 :

De retenir l'entreprise COVIANETH, sis 14 rue du Plessis Briard – 91080 Courcouronnes, pour le marché de service pour le balayage et nettoyage mécanique des rues, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour un montant de 18 094,37€ HT soit 19 903.81€ TTC par an.

Décision MP 57/2015 EN DATE DU 16/11/2015 :

De retenir l'entreprise COLOMBO, sis 13 voie des Suisses – 92220 Bagneux, pour le marché de travaux pour la démolition de deux maisons d'habitation, pour un montant de 46 000€ HT soit 55 200€ TTC.

Décision SCOL 58/2015 en date du 19/11/2015 :

Il est passé avec l'association A.D.P.E.P 91 de Lisses, représentée par son directeur M. Michel Raoul, une convention prévoyant un séjour au centre « CHALET PEP » 22 source du Doubs 25240 MOUTHE avec 52 élèves de l'école élémentaire Jean Jaurès de Villabé du 25 au 29 janvier 2016. La convention est conclue sur la base de 23 146€.

Décision MP 59/2015 en date du 19/11/2015 :

De passer avec la société MMA, sise 15 rue de Paris – 91100 Corbeil Essonne, un contrat auto-collaborateur pour des déplacements professionnels de ses agents communaux avec leurs véhicules personnels. Le contrat, d'une durée d'un an, prend effet à partir du 1^{er} octobre 2015 et est conclu sur la base de 442€ TTC.

Décision ADM 60/2015 en date du 26/11/2015 :

Il est passé avec le Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles de l'Essonne (CIDFF de l'Essonne), 17 cours Blaise Pascal – 91000 Evry, représentée par sa présidente, Madame Claude MAFFAT, la convention de prestation intellectuelle d'information juridique. La présente convention, a pour but de définir entre le Maire de la commune de Villabé et le CIDFF de l'Essonne, les modalités de mise en œuvre par le Maire de permanences d'information du CIDFF Essonne dans les locaux de la mairie de Villabé dans le but de donner et de diffuser gratuitement aux habitants une information juridique, professionnelle, sociale et pratique.

Décision MP 61/2015 en date du 30/11/2015 :

De passer avec la société d'assurance SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende – 79031 Niort Cedex, deux avenant concernant le contrat « véhicules à moteur » et le contrat « dommages aux bien ».

Décision ST 62/2015 en date du 04/12/2015 :

Il est passé avec la société SERVIGECO, sise 35 bis rue Saint Spire – 91840 Soisy sur Ecole, un contrat pour la dératation et pour la désinsectisation. Le contrat d'une durée de 1 an (renouvelable 2 fois par reconduction expresse) est conclu sur la base de 1 815€ HT soit 2 178€ TTC et prendra effet le 1^{er} janvier 2016.

Décision ST 63/2015 en date du 04/12/2015 :

Il est passé avec la société SERVICO, sise 35 bis rue Saint Spire – 91840 Soisy sur Ecole, un contrat pour le nettoyage de la désinfection des systèmes de ventilation et des hottes de cuisine. Le contrat d'une durée de 1 an (renouvelable 2 fois par reconduction expresse) est conclu sur la base de 3 790€ HT soit 4 548€ TTC et prendra effet le 1^{er} janvier 2016.

Décision MP 64/2015 en date du 04/12/2015 :

De retenir le cabinet Philippe BANCILHON, sise 7 rue Paul Bert – 75011 Paris, pour la marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique et la construction de deux terrains de tennis couverts pour un montant de 47 705€ HT soit 57 246€ TTC, correspondant à un taux de rémunération de 4.80%.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

2. A l'unanimité, 28 voix POUR dont 10 par procuration :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 06 novembre 2015.

Monsieur le Maire précise qu'en 2016, la séance sera enregistrée et que cet enregistrement sera disponible pour tout conseiller en faisant la demande.

3. Urbanisme

A- PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET ET DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU ET FIXANT LES MODALITES DE LA CONCERTATION POUR L'ILE DE MOULIN-GALANT

19h40, Monsieur le Maire suspend la séance et donne la parole à Monsieur Grégoire CHARPENTIER, Directeur de développement de la Promotion et du Renouveau Urbain de la société ERILIA, invité à la séance avec son équipe, pour faire une présentation devant l'Assemblée délibérante, des solutions de réaménagement et de revalorisation de l'île du Moulin Galant.

Monsieur Sebastian souligne que la construction de logements sociaux est un objectif partagé par tous mais s'interroge sur le degré de pollution après plusieurs siècles d'activités industrielles, le risque inondation, l'impact sur la circulation et le devenir des entreprises et artisans installés sur place.

Les risques majeurs sont documentés, le processus de coconstruction du projet permettra d'apporter des solutions pérennes à ces interrogations.

Le conseil Municipal **NOTE** l'arrivée de Mme Delphine BONIFAS à 20h03.

Monsieur le Maire reprend la séance,

Après avoir entendu l'exposé,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 20 voix POUR dont 06 par procuration – 08 ABSTENTIONS dont 03 par procuration :

DECIDE de prescrire la procédure de déclaration de projet concernant le mise en compatibilité du PLU pour le projet de logements sociaux sur l'île du Moulin Galant.

B- PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Robert NIETO.

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 09 par procuration :

ACCEPTE et **APPROUVE** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins proposés par le Conseil Départemental de l'Essonne sur le territoire de la commune de Villabé.

C- ALIÉNATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur Duboz rappelle que cette zone est en périmètre de préemption ENS du département, ce qui est la réalité. Le notaire enverra une DIA au conseil départemental.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 26 voix POUR dont 08 par procuration – 02 ABSTENTIONS dont 01 par procuration :

APPROUVE la vente d'un terrain communal cadastré section AL N°76, situé Chemin du Milieu des Brettes, à la valeur vénale estimée par le service des Domaines, soit la somme de 6500€ avec une marge de négociation de 10%.

4. Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne (CAECE)

A- SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE.

Monsieur le Maire reprend la parole.

Le rapport relatif aux mutualisations des services entre villes et intercommunalité et le projet de schéma afférent est soumis à l'avis des communes membres puis approuvé par l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre.

Les mutualisations réalisées par la CAECE et les villes membres concernent les Ressources humaines, le développement urbain et habitat, la reprographie, les archives et la documentation, la commande publique, les autorisations des droits des sols.

La présentation du projet de schéma de mutualisation n'est pas sanctionnée par un vote. Elle fait l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité pour prendre acte de sa présentation en Conseil Municipal.

Madame Wirth s'interroge sur la compétence plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUI). Monsieur le Maire indique qu'un tel transfert n'est pas à l'ordre du jour, et que cette question a déterminé partiellement le choix de la structure juridique en communauté d'agglomération et non en communauté urbaine. La communauté urbaine possédant la compétence obligatoire PLUI.

PREND ACTE de la présentation du schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne (CAECE).

B- DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice ROUZIC.

Par délibération du 24 juin 2002, le Conseil de Communauté de la CAECE a institué la dotation de solidarité communautaire et en a fixé les critères.

	AC 2015	Révision 2015	Total AC 2015
		DSC 2015	
BONDOUFLE	1 121 482	271 166	1 392 648
COURCOURONNES	2 638 926	500 101	3 139 027
EVRY	7 403 866	2 027 251	9 431 117
LISSES	1 945 119	224 267	2 169 386
RIS ORANGIS	5 554 704	930 282	6 484 986
VILLABE	1 532 337	147 978	1 680 315
Total général	20 196 434	4 101 045	24 297 479

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 09 par procuration :

APPROUVE la modification et l'intégration de la dotation de solidarité communautaire dans le montant de l'attribution de compensation selon les modalités de répartition détaillées dans le tableau supra.

C- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART.

Vu l'arrêté du Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris du 16 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération « Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart » à compter du 1^{er} janvier 2016,
 Considérant le tableau de répartition des représentants par commune,
 Considérant que seules les communes représentées par un conseiller titulaire se voient attribuer un conseiller suppléant,

Après avoir pris connaissance de la liste :

Liste 1 Titulaire Karl DIRAT Suppléant Fabrice ROUZIC

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 20 voix POUR et 08 ABSTENTIONS:

PROCLAME le résultat du scrutin,

DECLARE Karl DIRAT représentant titulaire, Fabrice ROUZIC représentant suppléant de la Communauté d'agglomération « Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart » à compter du 1^{er} janvier 2016.

5. Affaires financières

A- DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET VILLE 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, 26 voix POUR dont 08 par procuration – 02 ABSTENTIONS dont 01 par procuration :

APPROUVE la décision modificative n° 3 telle qu'elle apparait en exposé,

AUTORISE le Maire à effectuer le mandatement des subventions aux Associations locales conformément à la répartition du tableau exposé,

PRECISE que cette décision modificative n° 3 sera retracée au Compte Administratif de l'exercice 2015.

B- OUVERTURES DE CREDITS PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2016 – SECTION INVESTISSEMENT

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 09 par procuration :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts par opération, selon le tableau exposé, au Budget 2015, non compris le remboursement de la dette,

DIT que ces dépenses seront reprises au Budget Primitif 2016.

**C- OUVERTURE DE CREDIT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2016 –
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 09 par procuration :

APPROUVE l'ouverture de crédits du budget Ville telle qu'elle apparaît en exposé,

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement des avances sur subventions au profit des associations exposées.

PRECISE que ce crédit sera repris au Budget Primitif 2016 de la Commune et figurera en Annexe budgétaire dudit Budget lors du vote définitif de la subvention à valoir cet exercice.

D- PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI) 2015-2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, 20 voix POUR dont 06 par procuration – 08 ABSTENTIONS dont 03 par procuration :

Après entendu l'exposé,

APPROUVE le cadrage financier de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 à 10.586 M€.

E- TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

A l'unanimité des suffrages exprimés, 24 voix POUR dont 07 par procuration – 04 ABSTENTIONS dont 02 par procuration :

ADOpte la modification des modes de calcul des tarifs municipaux,

APPROUVE l'actualisation de la grille des tarifs municipaux concernant la restauration scolaire, le centre de loisirs, la halte-garderie, l'étude surveillée, les garderies périscolaires et les classes transplantées qui seront appliquées à compter du 01/01/2016.

VILLABÉ		TARIFS DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016								
TRANCHES DE QUOTIENT	RESTAURANT SCOLAIRE	RESTAURANT SCOLAIRE 2ème ENFANT et +	CENTRE DE LOISIRS MATERNELLE ET PRIMAIRE	C.L. MATERNELLE ET PRIMAIRES 2ème ENFANT et +	1/2 JOURNEE C.L (repas compris)	1/2 JOURNEE C.L (repas compris) 2ème ENFANT et +	ACCUEIL PRE et POST-SCOLAIRE TARIF PAR PRESENCE	CLASSE TRANSPLANTEE % PARTICIPATION	CLASSE TRANSPLANTEE % PARTICIPATION 2ème ENFANT et +	
< 440	2,21 €	1,91 €	6,05 €	4,99 €	4,24 €	3,49 €	1,06 €	17%	14%	
440 à 747	2,56 €	2,20 €	9,71 €	7,75 €	6,05 €	4,98 €	1,06 €	27%	22%	
748 à 932	3,32 €	2,70 €	16,33 €	13,06 €	9,84 €	7,93 €	1,57 €	50%	40%	
933 à 1117	4,00 €	3,32 €	21,48 €	17,13 €	12,61 €	10,27 €	1,57 €	65%	52%	
>1117	4,34 €	3,76 €	22,46 €	17,91 €	13,23 €	10,68 €	2,27 €	65%	60%	
Extérieurs	8,68 €	8,68 €	54,24 €	54,24 €	54,24 €	54,24 €	4,51 €	Prix de journée = coût réel		
ETUDE SURVEILLEE ET NAP		1 enfant : 18,95 €		2 enfants : 17,92 €		3 enfants et + :		16,84 €		
Tarif journalier : 1,7 € par enfant (4 inscriptions maximum par mois, au-delà le tarif mensuel sera appliqué)										
Pour compenser les périodes de vacances scolaires, les mois de FEVRIER et AVRIL 2016 seront GRATUITS pour les enfants ayant suivi l'étude surveillée dès le mois de septembre ou d'octobre 2014										

F- TARIFS 2016 DU SERVICE JEUNESSE.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 24 voix POUR dont 07 par procuration – 04 ABSTENTIONS dont 02 par procuration :

Après avoir entendu l'exposé,

ADOpte la modification du mode de calcul pour les tarifs du service jeunesse,

APPROUVE l'actualisation de la grille des tarifs du service jeunesse telle qu'elle a été présentée à compter du 01/01/2016.

TRANCHES DE QUOTIENT	SEJOURS %	ATELIERS %
< 440	20	21
440 à 747	24	27
748 à 932	33	39
933 à 1117	38	46
> 1117	43	54
Extérieurs	100	100

6. Affaires administratives

A- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE.

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 09 par procuration :

DÉCIDE d'adopter les suppressions et la création des postes telles qu'elles ont été exposées. L'effectif global est de 138.

B- MAINTIEN DU VERSEMENT DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS AU-DELA DU 1^{ER} JANVIER 2016

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 09 par procuration :

DÉCIDE de maintenir le versement de la PFR aux agents de la commune concernés, jusqu'à ce que le dispositif soit applicable de plein droit aux attachés territoriaux.

C- REGLEMENT INTERIEUR CONCERNANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE DE LA COMMUNE

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 09 par procuration :

DÉCIDE d'adopter le règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules de service de la commune tel qu'approuvé par le Comité Technique Paritaire.

D- INSTAURATION DES AUTORISATIONS D'ABSENCE DANS LA COMMUNE DE VILLABE

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 09 par procuration :

DÉCIDE d'instaurer les autorisations spéciales d'absence telles qu'approuvées par le Comité Technique Paritaire.

E- FIXATION DES TARIFS DES MANIFESTATIONS 2016 DU SERVICE ÉVÉNEMENT

Madame Marie GUEANT prend la parole.

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 09 par procuration :

ADOpte les tarifs 2016 du service Événements tels qu'ils ont été exposés.

F- CESSION DE DEUX VEHICULES COMMUNAUX ET SORTIE D'INVENTAIRE

Monsieur Robert NIETO prend la parole.

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 09 par procuration :

DÉCIDE de sortir de l'inventaire les véhicules immatriculés 459 DHY 91 et 460 DHY 91 à compter du 1^{er} janvier 2016 ,

VALIDE la cession des véhicules pour un montant de 700€ TTC, à l'entreprise DNS NEGOCE, sise 16 rue de la résistance – 93230, Romainville,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

G- AVIS SUR LA DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES POUR L'ANNEE 2016.

A la majorité des suffrages exprimés, 20 voix POUR dont 06 par procuration - 02 voix CONTRE dont 01 procuration – 06 ABSTENTIONS dont 02 par procuration :

DONNE un avis favorable à la dérogation au principe du repos dominical des salariés pour 12 dimanches en 2016 aux commerces de Villabé.

H- CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LISSES RELATIVE A UN CINÉMOMÈTRE

Monsieur Denis MAUREL prend la parole.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 25 voix POUR dont 08 par procuration – 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration :

APPROUVE le principe de la mutualisation,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention avec la commune de Lisses.

NOTE le départ de Madame Delphine BONIFAS à 21h52.

7. Questions orales

Réponses aux questions du groupe:

Questions orales « Villabé choisit le Bon Sens - liste sans étiquette politique »

CM 16/12/2015

Question 1 : Maison Manka

Monsieur le maire, concernant le projet de démolition de la maison de Monsieur Jean-Michel MANKA située au 6 rue Gabriel Péri - Villabé, avez-vous reçu le diagnostic amiante et à quelle date comptez-vous commencer les travaux ?

REPONSE :

ID éch FlashLab	Référence client	Méthode d'analyse	Phase N°	Description visuelle de la phase	Description visuelle de la phase au microscope	Préparation		Résultat
						Nb	Traitement	
001	P1 Fibre-ciment (Plaques ondulé)	# MOLP	1	Plaque dure fibreuse	Matériau granuleux	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Nous avons en effet reçu les diagnostics amiante avant travaux, il n'y a rien d'alarmant.

Le marché a été notifié le 7 décembre pour un montant de 55 200 € TTC comprenant les deux bâtiments à traiter.

Les travaux vont commencer à brefs délais dès que nous aurons calé le planning d'intervention avec l'entreprise de démolition.

Question 2 : Parvis de l'Eglise

Les poteaux interdisant l'accès des véhicules sur le parvis de l'église ont été enlevés, ce qui entraîne fréquemment la transformation de celui-ci en parking. Monsieur le Maire comptez-vous remettre ces poteaux ?

REPONSE :

Votre question appelle une réponse de normand, oui et non.

En effet, les personnes de l'église sont âgées et ne peuvent soulever les potelets en fonte. Nous les remettons donc régulièrement.

Nous sommes, du coup, à la recherche d'un système qui permet de concilier la protection du domaine public avec un poids réduit. Nous envisageons tout simplement de faire installer une chaîne.

Réponses aux questions du groupe:

LISTE « POUR VILLABE » - QUESTIONS ORALES du CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2015

1 – CIRCULATION

CIRCULATION DANS VILLABE

Monsieur le Maire, c'est évident, la circulation dans Villabé des véhicules reste à ce jour très préoccupante par son ampleur principalement aux heures de pointe le matin et le soir.

Il y a déjà quelques mois, un comptage des véhicules avait été réalisé à un rond-point stratégique, celui de la Villa.

A ce jour, nous n'avons pas de données chiffrées sur les passages de voitures, camions, deux roues... Aux quatre coins de notre village.

M. le Maire, au moment où vous nous parlez de nouvelles constructions à venir sur la commune, ne serait-il pas urgent d'établir une cartographie détaillée de la circulation dans le village, effectuée par un organisme compétent et indépendant qui, ensuite, nous restituerait son étude dans un rapport détaillé adressé au conseil municipal.

La CIRCULATION dans Villabé est une préoccupation majeure de la population et d'intérêt général.

REPOSE :

Madame MAGGINI, savez-vous combien coûte une étude de circulation et un comptage sur toute la commune ? Plus de 40 000€ !

Avant de construire dans le cœur de notre Village ruelle aux Brunets, au Val Luisant où nous aurons plus de 80 véhicules supplémentaires sans que vous n'ayez prévus suffisamment de places de stationnement, pourquoi ne pas avoir utilisé votre droit de négociation en matière de places de parking ? Et pour quelle raison n'aviez-vous pas initié une étude de trafic lors de votre mandature ?

Nous sommes heureux que vous constatiez enfin que la circulation dans Villabé est une préoccupation majeure de la population et d'intérêt général. Cela tombe bien, car la circulation et le stationnement font partie des priorités de notre programme.

Nous avons donc initié dès le 5 avril 2014, plusieurs actions :

- 1 - Etudes pour l'ouverture du 3e pont afin de désengorger notre entrée de ville (*étude de structure et de voiries*),
- 2 - Etude avec notre agglomération et le département pour la réalisation d'un contournement de notre commune à partir du rond-point du Requin. Je réclame ce contournement depuis 2001 ! Que n'avez-vous rien entrepris depuis ? Nous avons au moins le courage de le proposer aux villabéens...
- 3 - Analyse de l'étude de circulation initiée par un organisme indépendant mandaté par un aménageur.
- 4 - Enquête pour la mise en sens interdit du chemin de la croix des 4 chemins et mise en œuvre d'une des préconisations de l'enquête citée plus haut

Alors, oui, Madame MAGGINI nous avons pris très au sérieux ce problème. Oui, la population augmente, oui le nombre de véhicules aussi.

Nous travaillons par ailleurs sur l'amélioration du RER D, sur l'augmentation de la fréquence de nos transports en commun, sur l'utilisation de vélos à assistance électrique entre notre gare et le centre commercial, la création de pistes cyclables afin de permettre à tous ceux qui ne souhaitent plus utiliser leurs véhicules puissent le faire en toute sécurité.

Nous sommes disposés à écouter toutes vos propositions lorsque celles-ci permettront d'améliorer notre quotidien.

8. Informations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Vice-Président de la CAECE,
Vice-Président du SIARCE,
Karl DIRAT



Le secrétaire de séance,
Robert NIETO